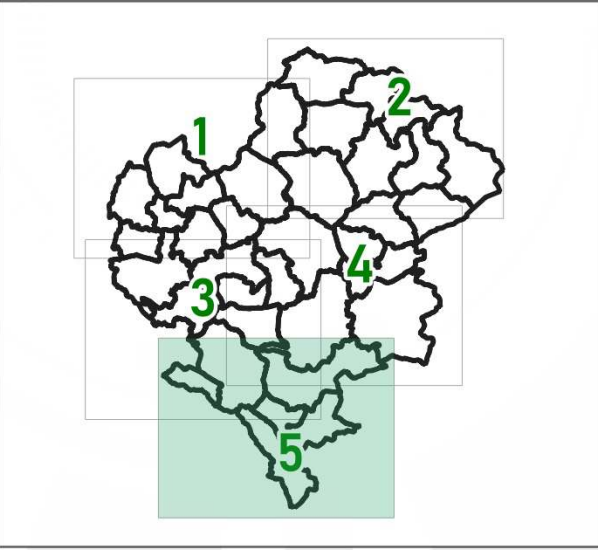


PLAN LOCAL
D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

4.1 Servitudes d'utilité publique

Plan n° 5



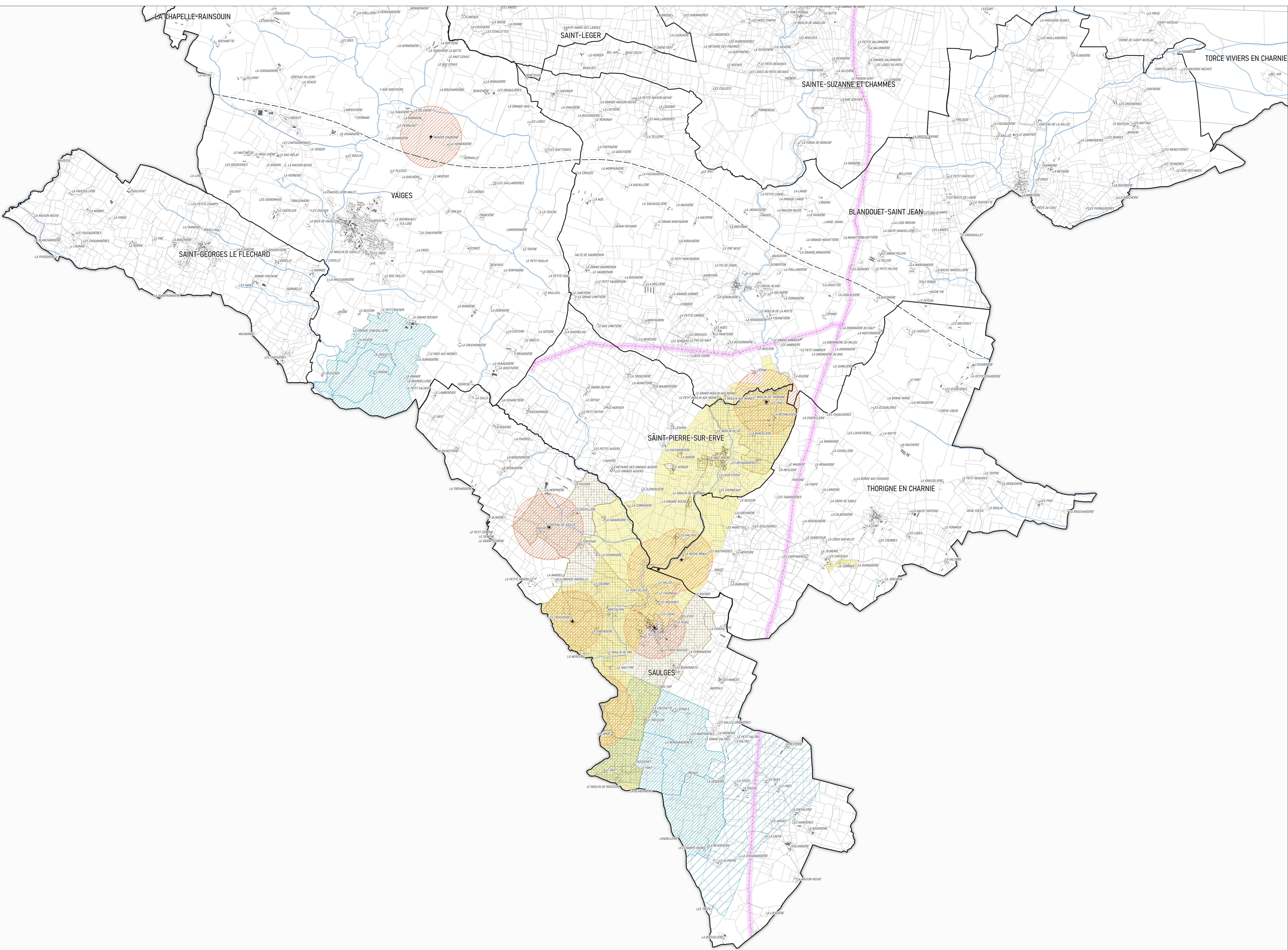
Arrêt	Approbation	Délégation prescriptive
07/03/2019	12/03/2020	14/12/2015



Échelle 1 : 20000ème

Liste des Servitudes d'Utilité Publique

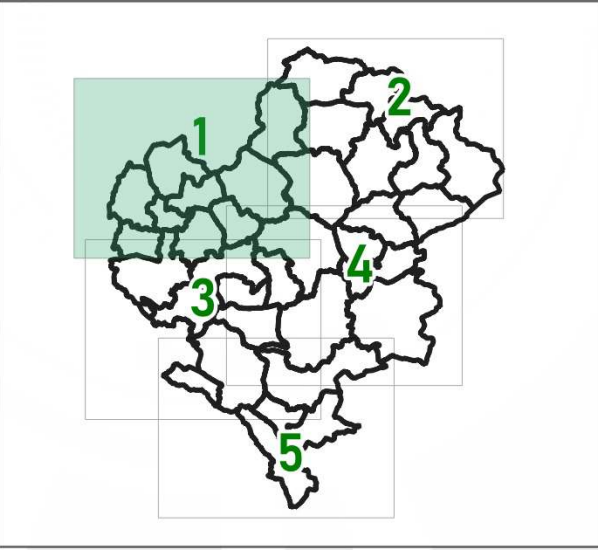
- ★ AC1 - Monuments historiques
- A4 - Exécution des travaux et entretien des ouvrages
- I3 - Canalisations de Gaz
- I4 - Lignes électriques
- EL7 - Alignement des voies publiques
- EL11 - Interdictions d'accès aux routes express et déviations
- T1 - Voies ferrées
- I1 - Maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- AC1 - Périmètres de protection des monuments historiques
- AC2 - Sites inscrits et classés
- AC4 - Protection du patrimoine architectural et urbain
- AS1 - Protection des eaux : protection immédiate
- AS1 - Protection des eaux : protection rapprochée
- AS1 - Protection des eaux : protection éloignée
- PM1 - Plans de Prévention des risques Inondation : zone rouge
- PM1 - Plans de Prévention des risques Inondation : zone bleue
- PM1 - Plans de Prévention des risques Mouvement de Terrain : zone rouge
- PM1 - Plans de Prévention des risques Mouvement de Terrain : zone bleue
- PT1 - Télécommunications - protection contre les perturbations électromagnétiques.
- PT2 - Télécommunications - protection contre les obstacles
- PM2 - Servitudes relatives aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique



PLAN LOCAL
D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

4.1 Servitudes d'utilité publique

Plan n°1



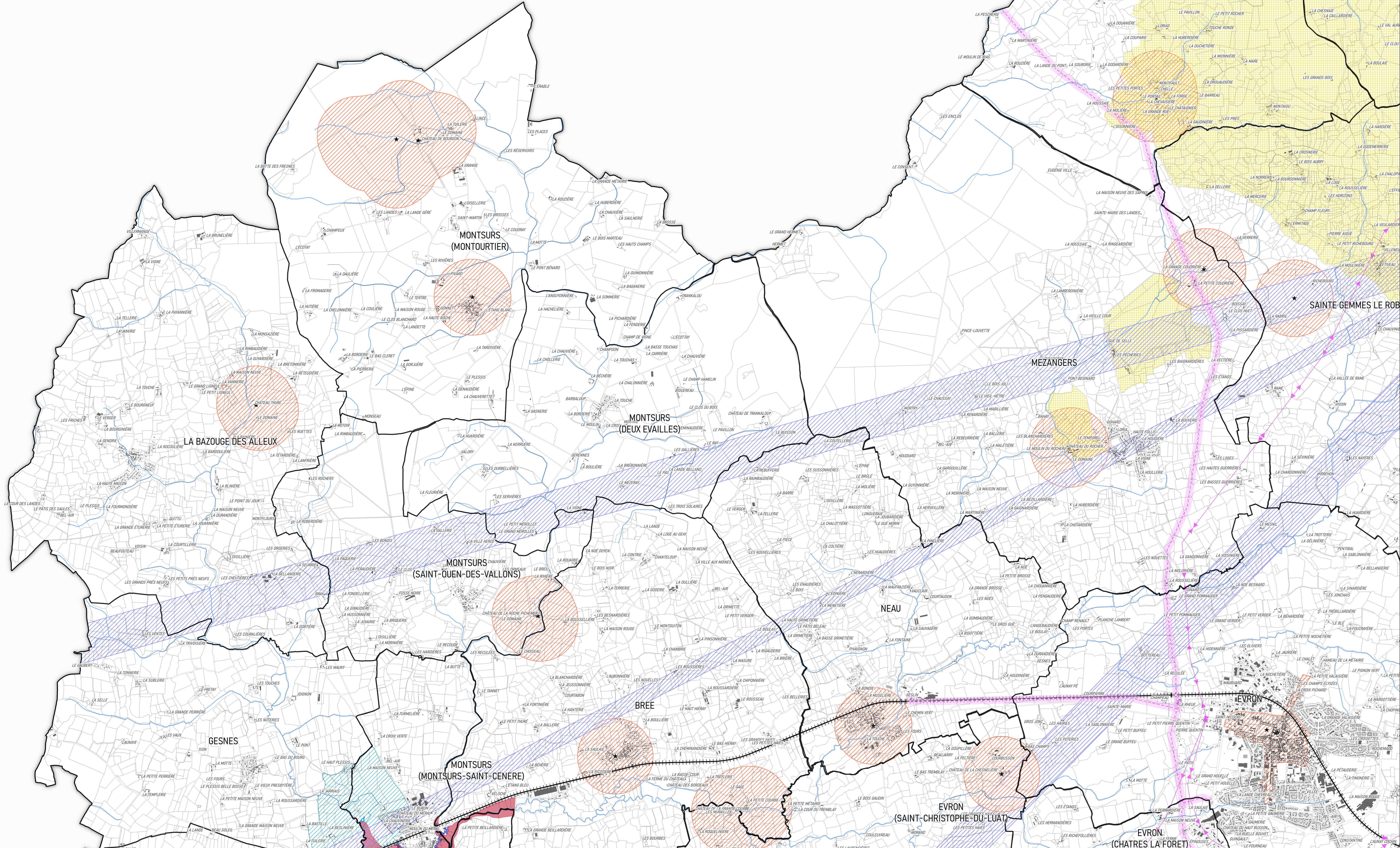
Arrêt	Approbation	Délégation prescriptive
07/03/2019	12/03/2020	14/12/2015



Échelle 1 : 20000ème

Liste des Servitudes d'Utilité Publique

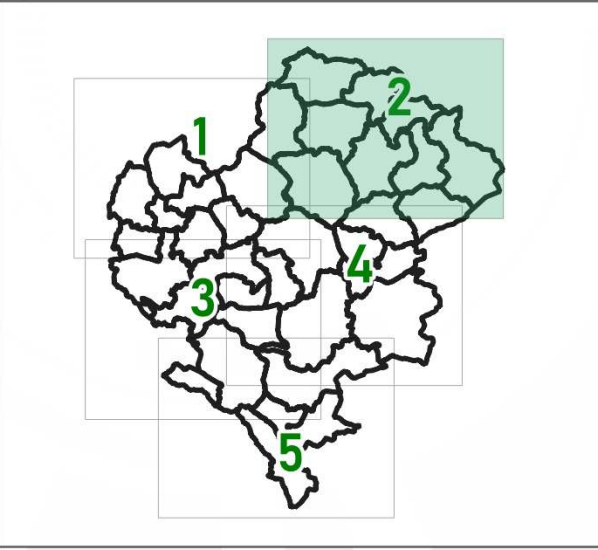
- ★ AC1 - Monuments historiques
- A4 - Exécution des travaux et entretien des ouvrages
- I3 - Canalisations de Gaz
- I4 - Lignes électriques
- EL7 - Alignement des voies publiques
- EL11 - Interdictions d'accès aux routes express et déviations
- T1 - Voies ferrées
- I1 - Maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- AC1 - Périmètres de protection des monuments historiques
- AC2 - Sites inscrits et classés
- AC4 - Protection du patrimoine architectural et urbain
- AS1 - Protection des eaux : protection immédiate
- AS1 - Protection des eaux : protection rapprochée
- AS1 - Protection des eaux : protection éloignée
- PM1 - Plans de Prévention des risques Inondation : zone rouge
- PM1 - Plans de Prévention des risques Inondation : zone bleue
- PM1 - Plans de Prévention des risques Mouvement de Terrain : zone rouge
- PM1 - Plans de Prévention des risques Mouvement de Terrain : zone bleue
- PT1 - Télécommunications - protection contre les perturbations électromagnétiques.
- PT2 - Télécommunications - protection contre les obstacles
- PM2 - Servitudes relatives aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique



PLAN LOCAL
D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

4.1 Servitudes d'utilité publique

Plan n° 2



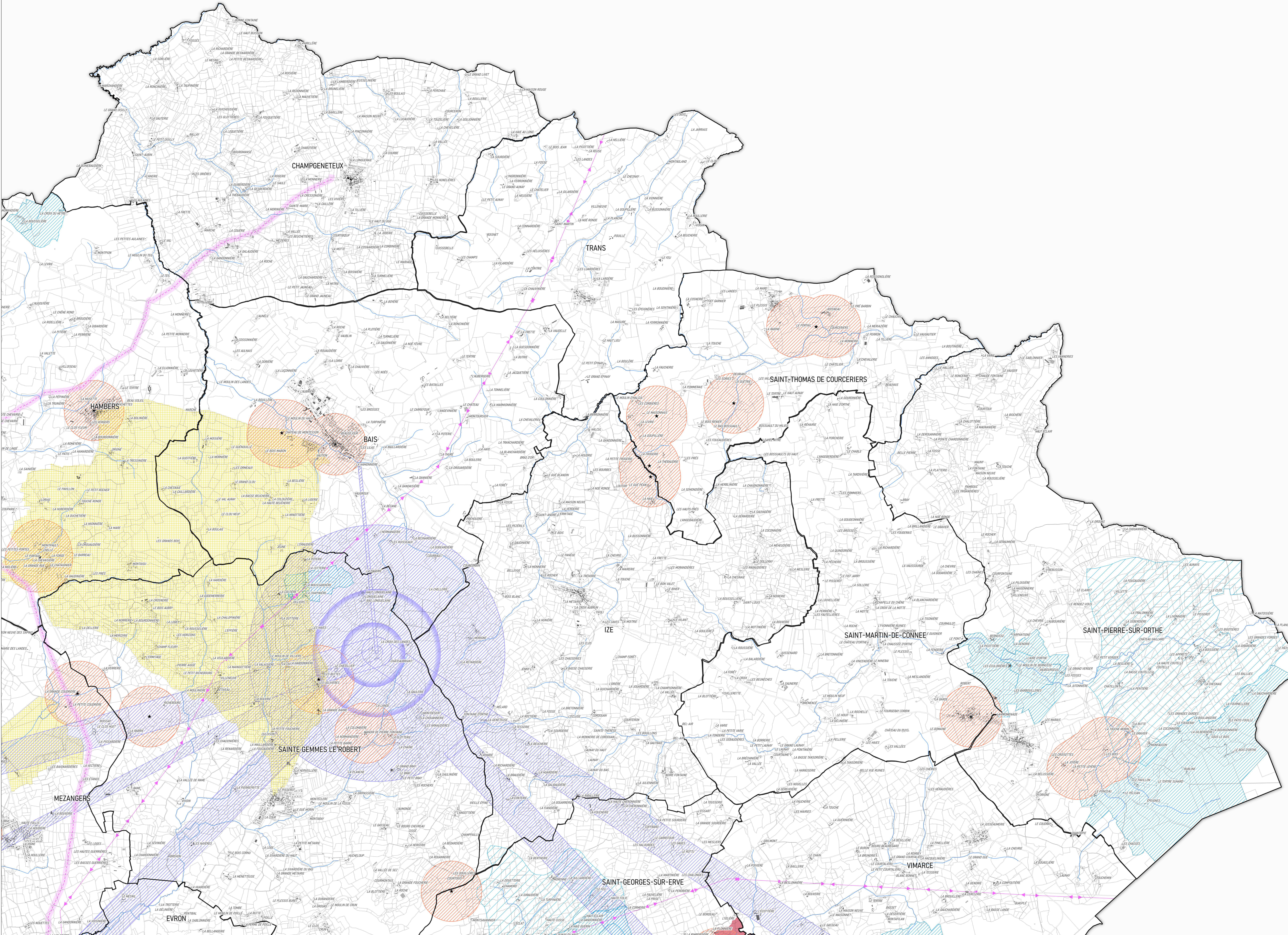
Arrêt	Approbation	Délégation prescriptive
07/03/2019	12/03/2020	14/12/2015



Échelle 1 : 20000ème

Liste des Servitudes d'Utilité Publique

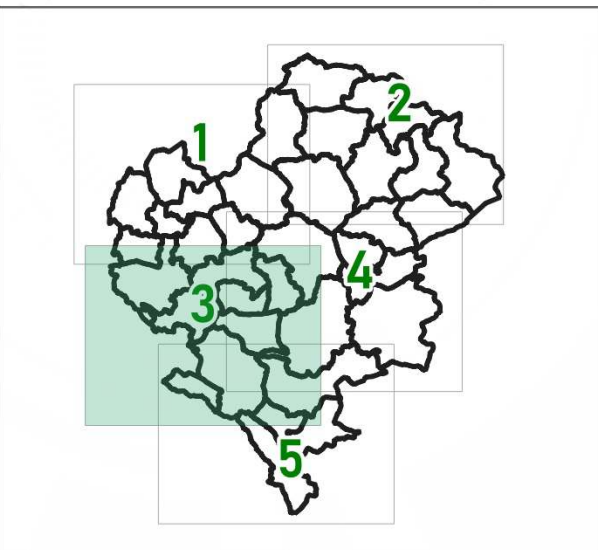
- ★ AC1 - Monuments historiques
- A4 - Exécution des travaux et entretien des ouvrages
- I3 - Canalisations de Gaz
- I4 - Lignes électriques
- EL7 - Alignement des voies publiques
- EL11 - Interdictions d'accès aux routes express et déviations
- Voies ferrées
- I1 - Maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- AC1 - Périmètres de protection des monuments historiques
- AC2 - Sites inscrits et classés
- AC4 - Protection du patrimoine architectural et urbain
- AS1 - Protection des eaux : protection immédiate
- AS1 - Protection des eaux : protection rapprochée
- AS1 - Protection des eaux : protection éloignée
- PM1 - Plans de Prévention des risques Inondation : zone rouge
- PM1 - Plans de Prévention des risques Inondation : zone bleue
- PM1 - Plans de Prévention des risques Mouvement de Terrain : zone rouge
- PM1 - Plans de Prévention des risques Mouvement de Terrain : zone bleue
- PT1 - Télécommunications - protection contre les perturbations électromagnétiques.
- PT2 - Télécommunications - protection contre les obstacles
- PM2 - Servitudes relatives aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique



PLAN LOCAL
D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

4.1 Servitudes d'utilité publique

Plan n° 3



Arrêt	Approbation	Délégation prescriptive
07/03/2019	12/03/2020	14/12/2015



Échelle 1 : 20000ème

Liste des Servitudes d'Utilité Publique

- ★ AC1 - Monuments historiques
- A4 - Exécution des travaux et entretien des ouvrages
- I3 - Canalisations de Gaz
- I4 - Lignes électriques
- EL7 - Alignement des voies publiques
- EL11 - Interdictions d'accès aux routes express et déviations
- T1 - Voies ferrées
- I1 - Maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, hydrocarbures et de produits chimiques
- AC1 - Périmètres de protection des monuments historiques
- AC2 - Sites inscrits et classés
- AC4 - Protection du patrimoine architectural et urbain
- AS1 - Protection des eaux : protection immédiate
- AS1 - Protection des eaux : protection rapprochée
- AS1 - Protection des eaux : protection éloignée
- PM1 - Plans de Prévention des risques Inondation : zone rouge
- PM1 - Plans de Prévention des risques Inondation : zone bleue
- PM1 - Plans de Prévention des risques Mouvement de Terrain : zone rouge
- PM1 - Plans de Prévention des risques Mouvement de Terrain : zone bleue
- PT1 - Télécommunications - protection contre les perturbations électromagnétiques.
- PT2 - Télécommunications - protection contre les obstacles
- PM2 - Servitudes relatives aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique

